

Le recrutement et l'accompagnement des apprentis

Le **recrutement** des apprentis constitue la **première phase dans l'accompagnement** que le CFAI Loire a mis en place depuis quelques années. La démarche est la suivante :

Lorsqu'un jeune contacte le CFAI pour préparer un diplôme en apprentissage, un **dossier** lui est adressé qu'il doit retourner complété.

Le dossier est ensuite analysé par le responsable de la section et le jeune est convoqué pour une **phase de positionnement** où l'on pourra détecter ses aptitudes à occuper le métier pour lequel il veut être formé.

Le **CEPFI** (Centre d'Evaluation des **P**otentiels à se **F**ormer de l'**I**ndustrie) va réaliser le positionnement à partir de **tests** à l'issue desquels des **préconisations** seront formulées afin d'aider le responsable de section à conduire l'entretien de motivation. Ces tests permettent aussi de positionner le futur apprenti en termes **d'aptitudes** et **d'hypothèses de comportements** dans sa future filière professionnelle.

Les résultats des tests et de l'entretien de motivation sont des outils précieux pour accompagner le jeune tout au long de son parcours au CFAI. Les résultats identifient ses forces, ses faiblesses, ses centres d'intérêt, facilitant un suivi plus personnalisé : **conforter le jeune** dans son choix de métier et valider son projet personnel et professionnel.

Lorsqu'un courrier lui est envoyé pour lui confirmer son admissibilité, il est invité à participer à des ateliers d'aide à la recherche d'une entreprise pour y effectuer son apprentissage. Au cours de ces ateliers, il apprendra à faire son CV, une lettre de motivation, à se préparer à un entretien d'embauche, à téléphoner, mais également à identifier les secteurs d'activités susceptibles d'accueillir un apprenti.

Celui-ci ne sera définitivement admis qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage. **En effet, c'est à l'entreprise que reviendra la décision finale concernant le recrutement d'un apprenti.**

Pour en savoir plus :

Françoise BRODHAG - fbrodhag@citedesentreprises.org